

Choisissez des mesures de
réduction de vulnérabilité
adaptées à votre exploitation

**< GRANDES CULTURES &
MARAÎCHAGE DE PLEIN
CHAMP >**



I. Mode d'emploi

Vos réflexions et votre travail vous ont conduit à établir le diagnostic de la vulnérabilité de votre exploitation face à un scénario d'inondation. Cela vous a permis de lister les difficultés que connaîtrait votre exploitation si une forte inondation se produisait.

Nous vous invitons maintenant à chercher des mesures pour réduire ces difficultés et la vulnérabilité de votre exploitation.

Nous vous proposons de procéder en plusieurs temps, selon les différentes étapes suivantes :

- ▶ [1] Lisez la fiche volante intitulée : «Quelques conseils de base pour réduire votre vulnérabilité», pour vous faire une idée des bons réflexes à avoir en matière de prévention du risque inondation.



- ▶ [2] Repérez les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées au diagnostic de votre exploitation, grâce au «tableau d'identification des mesures» (dépliant volant).

Tableau d'identification des mesures

Représente un tableau de correspondance entre des mesures de réduction de vulnérabilité (lignes) et des thèmes de vulnérabilité (colonnes). Les mesures sont classées par thème de mesure (Thème 1 à Thème 5). Les thèmes de vulnérabilité sont : Thème 1 (Les dommages directs sur les parcelles), Thème 2 (Les dommages directs sur le matériel, le matériel agricole), Thème 3 (Les dommages indirects sur les parcelles), Thème 4 (Les dommages indirects sur le matériel, le matériel agricole), Thème 5 (Les dommages indirects sur les personnes, les animaux, les biens, les stocks, les produits, les récoltes, les produits agricoles).

Le tableau utilise des symboles pour indiquer l'impact de chaque mesure sur chaque thème de vulnérabilité :

- O** : Impact direct de la mesure sur l'inondateur
- I** : Impact indirect de la mesure sur l'inondateur

Le tableau est structuré comme suit :

N° de la mesure	Thème 1 : Les dommages directs sur les parcelles					Thème 2 : Les dommages directs sur le matériel, le matériel agricole		Thème 3 : Les dommages indirects sur les parcelles		Thème 4 : Les dommages indirects sur le matériel, le matériel agricole		Thème 5 : Les dommages indirects sur les personnes, les animaux, les biens, les stocks, les produits, les récoltes, les produits agricoles		N° de la mesure
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	
1.1	O													1.1
1.2		O												1.2
1.3			O											1.3
1.4				O										1.4
1.5					O									1.5
2.1						O								2.1
2.2							O							2.2
3.1								O						3.1
3.2									O					3.2
4.1										O				4.1
4.2											O			4.2
5.1												O		5.1
5.2													O	5.2

3] Consultez le détail des mesures que vous avez repérées dans les fiches volantes présentant chacune d'elles.

Mesure 1.1
Elaboration d'un plan d'urgence

EFFICACITÉ FACE AU RISQUE Coût financier de la mesure Contrainte de travail induite

OBJECTIF

Prévoir un plan d'urgence qui ne cause aucune perte de récolte, en cas d'alerte d'inondation. Coût financier de la mesure : 0. Coût de travail induit : 0.

SPÉCIFICITÉS

Quel est le secteur de production concerné ?	Tous systèmes d'exploitation
Qui met en œuvre la mesure ?	Exploitant ou gestionnaire d'exploitants
À quel moment la mesure doit-elle être mise en œuvre ?	Dès l'ajout d'eau
Quels sont les périodes de crue concernées par la mesure ?	Crue d'automne Crue d'hiver Crue de printemps Toutes les périodes

DESCRIPTION

Vous devez remplir le scénario d'inondation (voir le guide de diagnostic de crue) et faire un plan d'urgence qui vous permette d'être prêt en cas de crue pour sauver vos biens.

Vous avez déjà réalisé le diagnostic de vulnérabilité de votre exploitation, reportez-vous au scénario d'inondation choisi pour prévoir votre plan d'urgence.

Sur cette base, il faut réaliser un plan d'urgence qui vous permette d'être prêt en cas de crue pour sauver vos biens.

Le plan d'urgence doit être appliqué dès l'alerte, le délai d'alerte peut varier en fonction des secteurs de crue (crues de printemps, crues d'automne, crues d'hiver).

Le plan doit être écrit et rester accessible afin d'être utilisable par toute personne présente sur l'exploitation, même en cas d'absence de l'exploitant (notamment...).

Prévoir un plan d'urgence permet d'éviter, notamment, de nombreux dommages. Des exploitants ont pu ainsi sauver des récoltes de productions agricoles (blé de printemps notamment) et d'élevage parce qu'ils avaient pu se préparer rapidement aux pannes pour les réseaux.

Faire la liste de l'ensemble des biens de l'exploitation potentiellement concernés par une crue. On recense ainsi :
- le matériel agricole : tracteurs, matériel de culture, pompes électriques...
- les stocks (production agricole et produits agricoles ou produits végétaux, phytopharmes, fuel, etc.). Prenez également en compte les biens immobiliers situés dans la zone inondable, il vous faudra prévoir dans votre plan d'urgence du temps pour évacuer vos biens immobiliers.
- Évaluer les possibilités d'évacuation qui s'offrent à vous (modalités de transport, lieu d'évacuation, largeur suffisante des routes et chemins) en identifiant bien les disponibilités des moyens nécessaires et l'accessibilité des lieux d'évacuation en cas d'inondation.

Évaluer également les possibilités de mise hors d'eau temporaire des biens disponibles, par surélévation, en prévoyant le matériel nécessaire pour cela et en réalisant une série de grands travaux (voir le scénario 3.1).

Lister enfin parmi les biens identifiés les biens potentiellement évacués, ceux que vous envisagez en priorité les évacuer et les lieux d'évacuation et ceux que vous choisissez de laisser sur place en cas de crue.

4] Évaluez les avantages et les inconvénients de chacune des mesures que vous avez repérées en utilisant le «tableau d'évaluation des mesures» (pages 4-5 de ce livret).

Tableau d'évaluation des mesures

À SAVOIR : Le tableau d'évaluation des mesures vous permet de repérer l'ensemble des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation. À partir des listes présentant les mesures, le tableau vous permet d'évaluer les avantages (efficacité face au risque, autres avantages) et les inconvénients (coût financier, contrainte de travail induite) de chacune des mesures que vous avez repérées au préalable et de vous aider à faire votre choix sur toutes les mesures envisagées.

Mesures retenues dans le « tableau d'identification des mesures »	Efficacité face au risque de la mesure	Autres avantages (autres efficacités) qui sont favorables, mesure utile par rapport à d'autres risques...	Coût financier de la mesure	Contrainte de travail induite par la mesure	Mesure que vous retenez (cochez la case)
Exemple					
Mesure 4.4 - Stocker la production en dehors de la zone inondable	Faible	Aucun		Temps de transport supplémentaires	
Mesure 1.1 - Elaboration d'un plan d'urgence	Faible	Assure une meilleure sécurité de la zone d'élevage		Quelques heures de réflexion	X

Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation 4

Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation 5

5] Faites la synthèse de votre travail en faisant la liste des mesures que vous aurez sélectionnées au final dans le «tableau de mise en œuvre» (page 7 de ce livret).

Tableau de mise en œuvre des mesures

Les mesures de réduction de la vulnérabilité que vous avez retenues pour votre exploitation

Mesures retenues	Que dois-je faire pour la mettre en œuvre ?	Quand faut-il que je la mette en œuvre ?
Exemple		
Elaboration d'un plan d'urgence	Réunir les associés du BAEC au cours de deux demi-journées pour réfléchir sur le matériel de bâtir le plan d'urgence	Dès que possible, l'hiver prochain

Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation 7

Sachez que les mesures qui sont exposées dans les fiches sont mises en œuvre par des exploitants ayant subi des inondations. Ce document a donc pour but de vous transmettre l'expérience et le savoir-faire agricole des exploitants de différentes régions françaises en matière de prévention du risque inondation.

Tableau d'évaluation des mesures

Mesures repérées dans le « tableau d'identification des mesures »	Efficacité face au risque de la mesure	Autres avantages (mesure efficace quel que soit l'aléa, mesure utile par rapport à d'autres risques...)
Exemple		
Mesure 4.4 - Stocker la production en dehors de la zone inondable	Forte	Aucun
Mesure 1.1 - Elaboration d'un plan d'urgence	Forte	Assure une meilleure sécurité de la main-d'œuvre

Le « tableau d'identification des mesures » vous a permis de repérer l'ensemble des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées au cas de votre exploitation.

A partir des fiches présentant les mesures, le tableau suivant permet d'évaluer les avantages (efficacité face au risque, autres avantages...) et les inconvénients (coûts financiers, contrainte de travail) des mesures que vous avez identifiées au préalable et de vous aider à faire votre choix sur celles à mettre en oeuvre en priorité.

Une fois ce travail terminé, reportez-vous au tableau final de mise en oeuvre des mesures.

Coût financier de la mesure	Contrainte de travail induite par la mesure	Mesure que vous reprenez (cochez la case)
Exemple		
Élevé : coût de construction d'un bâtiment	Temps de transport supplémentaire	
Nul	Quelques heures de réflexion	<input checked="" type="checkbox"/>

II. Ce qu'il faut retenir de votre travail

Votre travail vous a permis de :

- [1] recenser les difficultés que votre exploitation risquerait de subir en cas d'inondation et retenir celles qui seraient les plus graves,
- [2] rechercher des mesures appropriées à votre situation pour réduire la vulnérabilité de votre exploitation face à ce risque et faire votre choix sur celles que vous allez mettre en oeuvre.

À FAIRE

La page suivante vous propose de faire une synthèse de l'ensemble des réflexions que vous avez pu avoir jusque là, afin que vous puissiez en garder une trace écrite, résumée et facile à consulter.

Vous êtes donc invité à noter dans le tableau de synthèse ci-contre, les principales mesures de réduction de vulnérabilité que vous avez choisies ainsi que les éléments susceptibles d'aider à planifier leur mise en oeuvre.

Tableau de mise en œuvre des mesures

Les mesures de réduction de la vulnérabilité
que vous avez retenues pour votre exploitation

Mesures retenues	Que dois-je faire pour la mettre en œuvre ?	Quand faut-il que je la mette en œuvre ?
Exemple		
Élaboration d'un plan d'urgence	Réunir les associés du GAEC au cours de deux demi-journées pour réfléchir sur la manière de bâtir le plan d'urgence	Dès que possible, l'hiver prochain

